



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
ET DE LA MODERNISATION  
DE L'ADMINISTRATION,  
*en charge du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste N°01/2022\_CAPPEI  
« enseigner en RASED », pour assurer une  
aide à dominante relationnelle

<p>Fiche de poste N° <b>N°01/2022_OPTION G</b></p>	<p><b>Poste : Enseignant spécialisé pour assurer une aide à dominante relationnelle en formation CAPPEI « Enseigner en DASED »</b> (ex : option G du CAPASH) - complète si l'enseignant n'est pas spécialisé) ou - complémentaire si l'enseignante est déjà spécialisé</p>
<p><b>Descriptif et contexte du poste</b></p>	<p>En fonction des besoins identifiés, et notamment en cas de difficultés persistantes perturbant les apprentissages des élèves, l'enseignant spécialisé chargé de l'aide à dominante relationnelle intervient avec l'objectif de les aider à surmonter leurs difficultés. Son intervention a lieu à la suite d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe (ou de l'équipe pédagogique du cycle). Il peut aussi intervenir d'emblée si les difficultés sont importantes et manifestes, en complément et en articulation avec des aménagements pédagogiques, de soutien en classe.</p> <p>L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il prévient et repère les difficultés des élèves pour entrer dans les apprentissages et met en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée (projet de fonctionnement du DASED), pour faire évoluer les situations. Il met en œuvre des démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants tout en tenant compte des demandes des enseignants et des familles.</p>
<p><b>Missions</b></p>          <p><b>Compétences et pré-requis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place des projets individualisés, de groupe et des aides adaptées en concertation et en co-intervention avec les enseignants</li><li>- Participer à différentes réunions institutionnelles</li><li>- Rendre compte de ses actions à l'IEN de circonscription et lui présenter un rapport annuel d'activités</li><li>- Etre en mesure de travailler en équipe (Psychologue, enseignants, membre du DASED...)</li><li>- Collaborer à la mise en œuvre d'un projet de service conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation</li><li>- Etre personne ressource sur sa zone d'intervention</li></ul> <p>La priorité sera donnée à un personnel ayant une expérience réussie dans son exercice passé et actuel.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles complémentaires à celles attendues d'un maître ordinaire.</li><li>➤ Savoir mettre en œuvre des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir des capacités pour organiser et structurer son action et anticiper les échéances.</li> <li>➤ Avoir des qualités relationnelles et humaines.</li> <li>➤ Etre en mesure de communiquer autant à l'oral qu'à l'écrit.</li> </ul>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Être Professeur(e) des écoles CEPF spécialisé titulaire de l'option E, ou de l'option F, ou de l'option D depuis au moins 5 ans et ayant une expérience d'au moins 5 ans dans son option (cas 1) ou être PE du CEPF (cas 2) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Cas 1</b> : dans l'année 22-23, le candidat bénéficiera d'un parcours de formation « DASED » complémentaire et adapté à sa formation antérieure, lui permettant de conduire des aides relationnelles.</li> <li>- <b>Cas 2</b> : dans l'année 22-23, le candidat bénéficiera d'un parcours de formation préparatoire à l'examen du CAPPEI. Le candidat s'engage à se présenter à l'examen du CAPPEI dans la spécialité « Enseigner en RASED », lors de la session 2023 du CAPPEI.</li> </ul> </li> </ul> <p>(Etre capable de communiquer en langue(s) polynésienne(s), si possible)</p>
<b>Affectation</b>	<p>1 : DASED MATIOERA (TAHAA), Circo 2  2 : DASED PINAI (PPT), Circo 4  3 : DASED ARUE, Circo 9  4 : DASED TEAVARO (MOOREA), Circo 8  5 : DASED MAMU (ITIAA), Circo 9  6 : DASED VAITAHE (RAIATEA), circo 2</p>
<b>Contact</b>	Circonscription 12 ASH
<b>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</b>	<p>&gt;Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche de candidature portant l'avis circonstancié de l'IEN d'origine sur sa capacité à évoluer dans une nouvelle spécialité ou à exercer dans la spécialisé.</li> <li>- Curriculum vitae présentant l'historique de carrière.</li> <li>- Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements.</li> <li>- Le cas échéant, attestation (ou copie) de réussite à l'examen spécialisé.</li> </ul> <p>&gt;Le <b>dossier complet</b> doit être adressé par la voie hiérarchique, doublé d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1<sup>er</sup> degré de la DGEE (par mail : <a href="mailto:gestco.brh1@education.pf">gestco.brh1@education.pf</a>)</p> <p>&gt;Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats s'informeront sur le fonctionnement du DASED et les modalités de la formation pour l'entretien.</p> <p>&gt; L'entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exposé des motivations du candidat ;</li> <li>- questionnement de la commission.</li> </ul> <p><b><u>Date limite de dépôt de candidature</u></b> : le vendredi 11 mars 2022  <b><u>Date des entretiens</u></b> : Courant avril-mai 2022  <b><u>Lieu</u></b> : DGEE, bureau ASH (site de Tuterai Tane)</p>